

**ALTERGAZ**  
**Société Anonyme au capital de 18.905.600 Euros**  
**Siège social : 24, rue Jacques Ibert - 92300 Levallois-Perret**  
**R.C.S. Nanterre B 451 225 692 - Code APE 3523 Z**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 27 JUIN 2008**

L'an deux mille huit,

Le 27 juin,

A 15 heures,

Les actionnaires de la société ALTERGAZ, société anonyme au capital de 18.905.600 euros, divisé en 2.700.800 actions de 7 euros chacune, dont le siège est 24, rue Jacques Ibert - 92300 Levallois-Perret se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Centre d'Affaires et de Conférences Etoile Saint-Honoré - 21/25 rue Balzac - 75008 PARIS sur convocation du Conseil d'Administration par avis valant convocation inséré le au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 21 mai 2008 et un avis rectificatif publié au BALO le 11 juin 2008 et une annonce légale publiée dans les Annonces de la Seine le 12 juin 2008, et par lettre en date du 12 juin 2008 adressée à chaque actionnaire nominatif.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Robert Delbos, délégué à cet effet par le Conseil d'administration.

Monsieur Scipione CHIALA et Monsieur Pierre FLAHAUT, les deux actionnaires eux-mêmes le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur François-Pierre LANI est désigné comme Secrétaire.

Monsieur Olivier MAGIS, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 10 juin 2008 est absent excusé.

Monsieur Alain GUINOT (BDO Marque et Gendrot) Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 10 juin 2008 est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1.566.307 actions sur les 2.700.800 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 21 mai 2008 contenant l'avis de réunion valant avis de convocation, un exemplaire du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 11 juin 2008 contenant l'avis rectificatif, un exemplaire du journal d'annonces légales Les Annonces de la Seine du 12 juin 2008 contenant l'avis de convocation et un exemplaire de la lettre envoyée aux actionnaires nominatifs,
- la copie et l'avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- les formulaires de vote par correspondance,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2007,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- le rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- les rapports des Commissaires aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2006-2007 clos le 31 décembre 2007,
- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne prévu à l'article L. 225-37 du Code de Commerce,
- Rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur les délégations données par l'Assemblée Générale,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Constatation la démission d'un Commissaire aux Comptes,
- Nomination de deux administrateurs en remplacement de deux administrateurs démissionnaires,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président informe l'assemblée que Monsieur Olivier Magis, commissaire aux comptes titulaire, a présenté sa démission qui prendra effet à l'issue de la présente assemblée générale.

L'Assemblée Générale prend acte de cette démission.

Le Président présente ensuite à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration.

Le Président présente à l'assemblée le rapport sur les procédures de contrôle interne.

Monsieur Alain GUINOT, commissaire aux comptes, donne lecture des différents rapports émis.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Après avoir répondu aux diverses questions de l'assemblée et personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**Première résolution** (*Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce) et des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître une perte de 7.474.349 Euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres du conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 1.879.502 voix ayant voté pour, 1.000 voix ayant voté contre.

**Deuxième résolution** (*Affectation du résultat*)

Sous réserve de l'approbation de la résolution précédente, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que les comptes annuels clos le 31 décembre 2007 font apparaître une perte de 7.474.349 Euros, et sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le montant de cette perte au compte « Report à nouveau ».

L'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 1.879.502 voix ayant voté pour, 1.000 voix ayant voté contre.

**Troisième résolution** (*Approbaton des conventions réglementées*)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve tant les termes de ce rapport que les conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 1.879.502 voix ayant voté pour, 1.000 voix ayant voté contre.

**Quatrième résolution** (*Nomination d'un administrateur*)

L'Assemblée Générale, nomme monsieur François-Pierre LANI, demeurant 5 Avenue de l'Opéra, 75001 Paris, en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de M. Jean-Paul GEORGE, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2010 pour statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 1.840.919 voix ayant voté pour, 39.583 voix ayant voté contre.

**Cinquième résolution** (*Nomination d'un administrateur*)

L'Assemblée Générale, nomme monsieur Scipione CHIALA, demeurant Piazza Vanoni 1 - 20097 San Donato Milanese - Italie, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement M. Riccardo RABINO, démissionnaire pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2010 pour statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 1.839.919 voix ayant voté pour, 40.583 voix ayant voté contre.

**Sixième résolution** (*Pouvoirs pour les formalités*)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

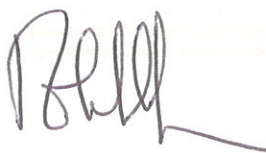
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Scrutateur

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'H' and 'G' intertwined, enclosed within an oval shape.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing as a series of connected loops and a long horizontal stroke at the end.

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, featuring a long vertical line on the left and a wavy, horizontal line at the bottom.